



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



## **Synthèse de la déclinaison 2011-2016 du Plan National d'Actions pour la loutre d'Europe dans les ex-régions Auvergne et Rhône-Alpes**

**Sébastien Teyssier et Charles Lemarchand (coordination)**

**Janvier 2018**

## SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	2
<u>Méthode</u>	2
<u>Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur la Loutre, sur sa répartition et sur les possibilités de recolonisation et mettre en place des outils d'étude performants et standardisés</u>	4
Etude de la répartition	4
Etudes par analyses génétiques	6
Etude du régime alimentaire	7
Etudes écotoxicologiques	8
<u>Objectif 2 : Trouver des solutions aux problèmes de cohabitation entre la Loutre et les activités humaines</u>	8
Cohabitation avec l'activité aquacole	8
<u>Objectif 3 : Améliorer l'état de conservation de la Loutre, notamment par des mesures de protection/restauration de l'habitat et des actions pour réduire la mortalité d'origine anthropique</u>	9
Politiques publiques	9
Barrages	10
Mortalité routière	12
Piégeage	13
Havres de paix	14
<u>Objectif 4 : Informer, former et sensibiliser les gestionnaires, les usagers des écosystèmes aquatiques et de la ressource aquacole ainsi que le grand public</u>	15
Actions de communication	15
Guide aux gestionnaires des cours d'eau	16
<u>Objectif 5 : Coordonner les actions et favoriser la coopération pour l'étude et la conservation de la Loutre, via la centralisation des données et la mise en réseau des acteurs et des partenaires</u>	17
Acteurs du réseau et comité d'expertise	17
Formation des partenaires du Plan	19
<u>Synthèse : enjeux et priorités d'actions à engager pour la conservation de la loutre en Auvergne-Rhône-Alpes</u>	21
Références bibliographiques en lien avec les déclinaisons du PRA	24
Annexe financière	26

## **Introduction**

Le Plan National d'Actions pour la loutre en France a été lancé en 2010 pour une durée de cinq ans. S'inscrivant dans la continuité du Plan de Restauration National de la loutre en France, ce programme d'actions a été confié à la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) par le Ministère en charge de l'Environnement et coordonné par la DREAL Limousin.

Dans les deux régions, le PNA a été décliné à partir de 2011. La rédaction et l'animation de ces déclinaisons régionales pour l'Auvergne et Rhône-Alpes ont été respectivement confiées par les DREAL à Catiche Productions et la LPO coordination Rhône Alpes (ex CORA Faune Sauvage).

L'ensemble des actions favorables à l'espèce, à son habitat, à ses proies, à une meilleure prise en compte dans les opérations d'aménagement, les études d'impact et les plans de gestion, ou encore à une bonne cohabitation avec les activités aquacoles ou de loisirs est détaillé dans le PNA par 31 fiches actions spécifiques, organisées en grands objectifs de conservation. Ce plan national est ensuite décliné au niveau régional avec les spécialistes locaux de la loutre, afin de correspondre aux enjeux locaux et de s'adapter au mieux aux spécificités de chaque bassin, voire de chaque cours d'eau.

Toutes les actions n'ont donc pas été déclinées selon les mêmes degrés de priorité ou les mêmes modalités en Auvergne et en Rhône-Alpes.

L'objet du présent rapport est de faire la synthèse de ces deux déclinaisons régionales afin d'avoir une vision d'ensemble de l'application du PNA à l'échelle de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'y dresser les perspectives d'une déclinaison du nouveau PNA.

## **Méthode**

Les 31 actions du PNA sont regroupées en 5 objectifs, eux-mêmes répartis en 3 domaines :

- étude,
- protection,
- communication.

Nous reprendrons dans cette synthèse cette organisation, qui est celle qui a été retenue pour le bilan national du PNA.

Le tableau ci-dessous représente les différentes actions du PNA et leur déclinaison dans les deux anciennes régions entre 2011 et 2016 :

	Auvergne										Rhône-Alpes					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011	2012	2013	2014	2015	2016				
1	Actualiser la carte de répartition française de la Loure d'Europe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
2	Etudier la présence de la Loure d'Europe dans les secteurs en phase de reconnaissance	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
3	Etudier la répartition, l'utilisation de l'espace et le comportement de la Loure d'Europe en milieu marin en France	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC				
4	Développer l'application des méthodes d'évaluation de l'utilisation de l'espace par analyse génétique				X	X	X	X	X	X	X	X				
5	Affiner les connaissances sur l'influence exercée par différents paramètres de l'habitat sur la Loure d'Europe		X	X	X	X										
6	Déterminer le potentiel d'accueil de la Loure d'Europe par secteur géographique															
7	Etudier les risques sanitaires encourus par la Loure d'Europe															
8	Etudier l'impact de la prédation par la Loure d'Europe dans les étangs de pisciculture															
9	Déterminer les facteurs influençant la prédation par la Loure d'Europe dans les piscicultures															
10	Tester des systèmes de protection dans les piscicultures				X											
11	Évaluer et renforcer la prise en compte de la Loure d'Europe dans les politiques publiques					X										
12	Consolider le réseau de sites protégés ou gérés pour la Loure d'Europe et améliorer son efficacité															
13	Améliorer la prise en compte de la Loure d'Europe dans les études d'impact ou d'incidence		X	X	X	X			X	X	X	X				
14	Mettre en place des corridors écologiques pour la Loure d'Europe															
15	Élaborer un document technique de recommandations de gestion destiné aux maîtres d'ouvrage de la gestion des cours d'eau et des zones humides		X	X												
16	Faciliter le franchissement de barrages									X	X	X				
17	Réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules				X	X										
18	Évaluer la mortalité due aux noyades accidentelles dans les engins de pêche															
19	Évaluer la mortalité accidentelle lors des actions de piégeage ou de chasse			X	X	X			X	X	X	X				
20	Créer des Haras de Paix pour la Loure d'Europe										X					
21	Développer les supports de communication et la mise en place de programmes d'éducation sur la Loure d'Europe					X		X	X	X	X	X				
22	Veiller à une bonne collaboration entre la Loure d'Europe et les activités de loisirs															
23	Publier un rapport compilant les connaissances sur la problématique « Loures et activités aquatiques »	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC				
24	Apporter une aide aux pisciculteurs					X										
25	Informier et sensibiliser les utilisateurs et gestionnaires des écosystèmes aquatiques et de la ressource aquacole	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
26	Mettre en place un réseau pour la collecte et la valorisation des données	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
27	Former les partenaires du plan d'action et les gestionnaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
28	Mettre à disposition des collectivités et usagers une assistance scientifique et technique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
29	Renforcer les coordinations régionales et nationales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
30	Assurer un lien entre les actions françaises et le Groupe Loure UICN	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC				
31	Avaluer le plan et un réseau de coopération	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				

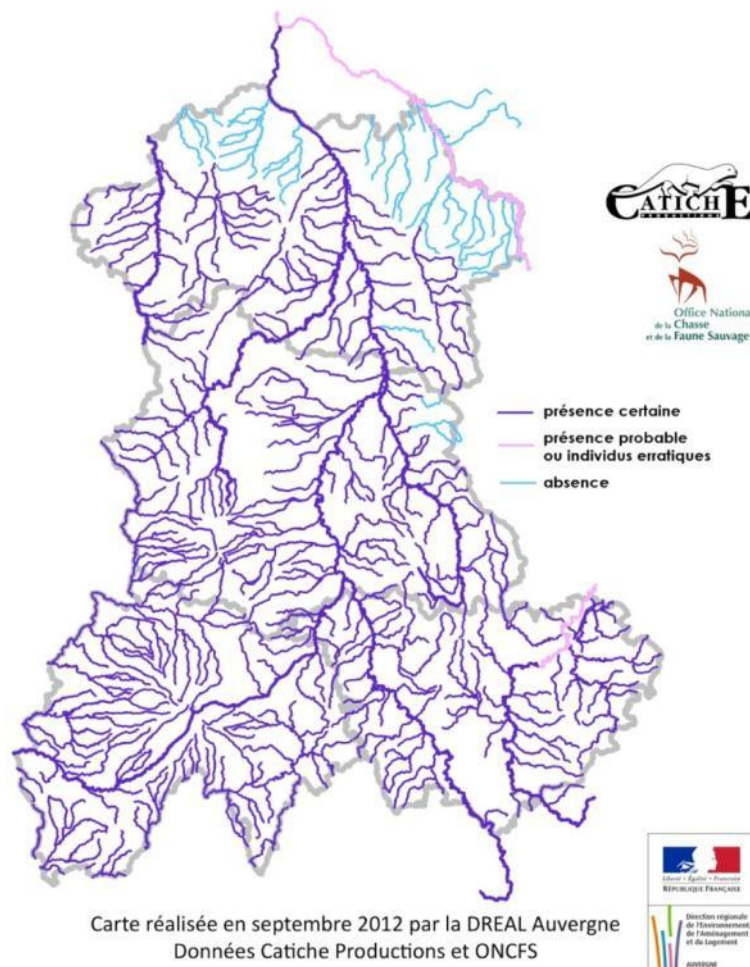
**Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur la Loutre, sur sa répartition et sur les possibilités de recolonisation et mettre en place des outils d'étude performants et standardisés**

**Etude de la répartition**

En Auvergne des prospections concernant la répartition de la loutre et l'évolution de cette répartition sont régulièrement menées depuis près de 40 ans, de plus en plus finement depuis la mise en évidence et le suivi pas à pas du mouvement de recolonisation du territoire régional par l'espèce. Depuis 2008, en dehors du PRA-PNA, la quasi-totalité de la région a été prospectée, à l'occasion notamment d'études pour les parcs naturels régionaux, de suivis de sites Natura 2000, de projets d'aménagements du territoire, de la constitution du réseau de suivi des mammifères semi-aquatiques de l'ONCFS ou encore de la mise à jour des connaissances en vue de la publication de la plaquette « La loutre d'Europe, histoire d'une sauvegarde ».

En 2012, les finances disponibles dans le cadre du PRA ont permis de finaliser les prospections restant à mener en vue d'actualiser de manière exhaustive la carte de répartition de la loutre en Auvergne, reproduite ci-dessous.

RÉPARTITION DE LA LOUTRE EN AUVERGNE EN 2012



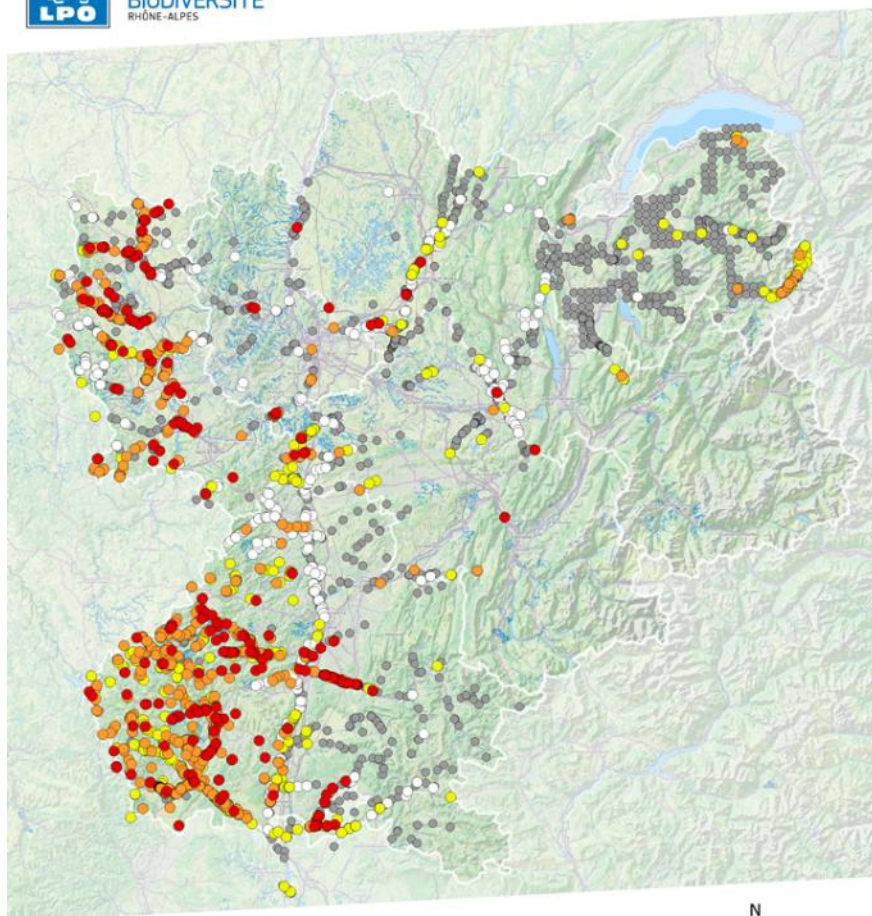
En Rhône-Alpes, l'espèce avait fait l'objet de recherches et d'études de répartition à différentes échelles (départementales, bassins versants ou régionales) dans les années 1980, 1990 et 2000. Lors du lancement de la déclinaison du PNA en 2011, la Loutre avait déjà entamé un mouvement de recolonisation sur la partie ouest et sud de la région (départements de l'Ardèche, de la Loire et de la Drôme) à partir du noyau du Massif Central (dont l'Ardèche d'où l'espèce n'a jamais disparu) en extension depuis les années 1990. La présence de populations *a priori* plus isolées avait également été confirmée sur des sites de présence historique, notamment dans l'Ain et en Haute-Savoie.

La déclinaison régionale du PNA a permis de suivre au plus près l'avancée du front de recolonisation mais également d'affiner la connaissance de la présence dans les secteurs de présence plus diffuse et d'aller contrôler certains sites de présence historiques. Cela a permis d'avoir une vision précise de la répartition régionale et d'aboutir à la cartographie ci-dessous. Il est nécessaire de souligner ici que, du fait de la dynamique de recolonisation actuelle, cette carte de répartition est certainement appelée à évoluer régulièrement.



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
RHÔNE-ALPES

## Loutre d'Europe



### Citations Loutre d'Europe 2002-2015 en Rhône-Alpes

- Données certaines (2015)
- Données certaines (2012-2014)
- Données certaines (2002-2011)
- Données d'absence (prospections protocolées)
- Données d'absence (prospections non protocolées)

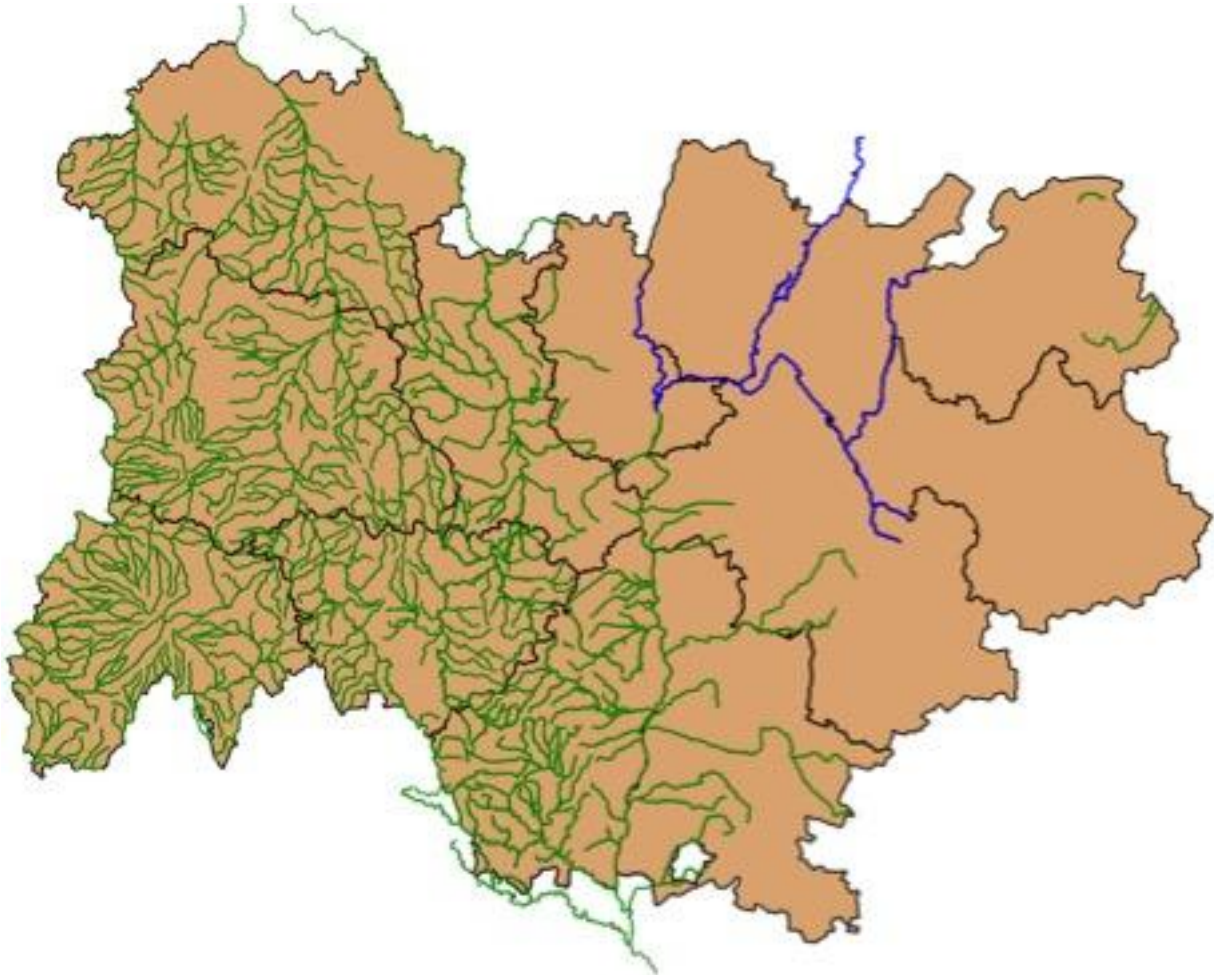
Sources des données :  
VisioNature (Réseau LPO en Rhône-Alpes), SGGA, ASTERS, ONCFS,  
FDP 38, PNR des Monts d'Ardèche, Nature Vivante, FRAPNA.



0 20 40 km

Fond cartographique : OCM Landscape  
Limites départementales : GEOFLA© IGN  
Date de réalisation : Janvier 2016  
Conception : LPO Rhône-Alpes (Kévin MATHIEU)

La synthèse des deux cartes de répartitions régionales (bien que basées sur des représentations graphiques différentes), effectuée en 2017 permet d'obtenir la carte de répartition suivante à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes :



### **Etudes par analyses génétiques**

En Auvergne comme en Rhône-Alpes, les déclinaisons régionales du PNA ont permis de collaborer à des travaux de recherches avec le monde universitaire.

Des échantillons de muscles et des épreintes issus des deux régions ont ainsi été fournis aux différents laboratoires et chercheurs qui étudient la diversité génétique de l'espèce en France et en Europe.

Les résultats de ces études ont permis d'identifier l'origine géographique de certains noyaux de populations de la région et montrent qu'un suivi génétique de la population est possible et complémentaire des relevés de terrain. La poursuite de ces études devrait permettre de reconstituer les principaux mouvements de populations, d'identifier les corridors de recolonisation ou l'importance relative de chaque population ou sous population au mouvement global de recolonisation. Les études génétiques ne permettent cependant pas, en l'état actuel des connaissances, d'estimer de manière fiable les densités de population de loutre (Geboes *et al.* 2016, Lemarchand *et al.* 2016a).

## Etude du régime alimentaire

En Auvergne une étude de régime alimentaire, a été réalisée en 2014-2015. Coordonné par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, ce travail a visé à récolter les épreintes de loutres sur deux sites d'études (des zones humides et des cours d'eau des Combrailles dans le Puy-de-Dôme et de la Margeride en Haute-Loire) au cours d'une année complète, puis à analyser ces dernières en vue d'établir le régime alimentaire annuel de l'espèce (analyse réalisée par le professeur R. Libois de l'Université de Liège).

Les résultats et leur comparaison entre les sites d'étude (bassins de la Desges et de la Seuge en Margeride (43), cours d'eau, zones humides et étangs dans les Combrailles (63) montrent une remarquable diversité dans les espèces capturés par la loutre : 38 taxons différents, dont 23 espèces de poissons, ont ainsi été identifiés. Les poissons dans leur ensemble représentent 74 à 89% de la biomasse capturée par la loutre, selon les sites. La grande majorité des poissons capturés ont une taille inférieure à 17,5 cm, le régime étant complété, avec parfois des proportions importantes en été, par les crustacés (écrevisses), les amphibiens, les mammifères et dans une moindre mesure les reptiles semi-aquatiques. Des variations spatiales et saisonnières ont été observées entre les sites et/ou au sein d'un même site. D'une manière globale, les résultats confirment une prédation très opportuniste de la loutre, exercée principalement sur les taxons dont les effectifs sont les plus élevés, et au sein de chacun d'entre eux, sur les individus des classes de taille les mieux représentées. Aucun impact de prédation particulier n'a été observé sur les espèces servant de ressources, y compris sur des espèces patrimoniales et rares, comme l'écrevisse à pattes blanches (Lemarchand et al. 2016b).

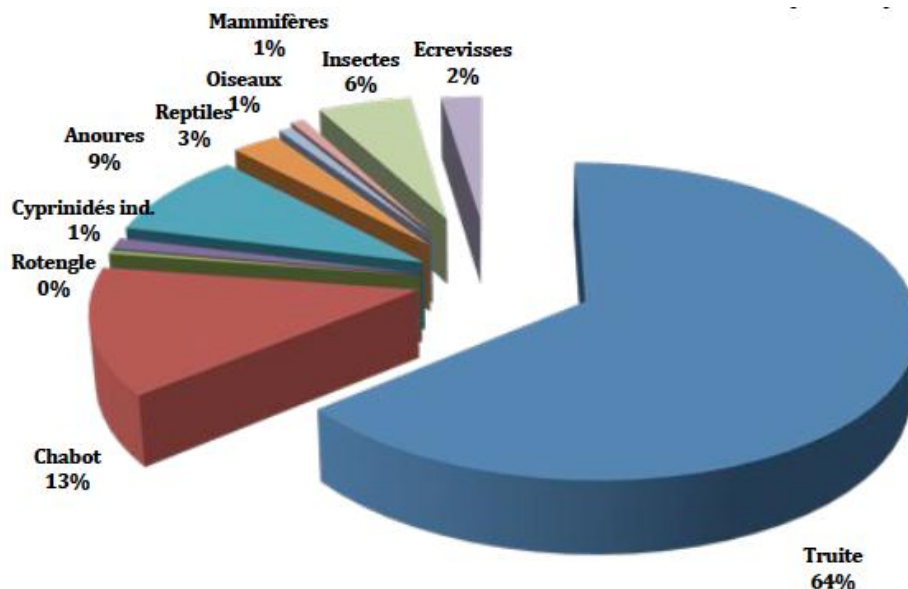


Figure 1. Abondance relative des différents taxons identifiés dans le régime alimentaire de la loutre sur la Desges.



## Etudes écotoxicologiques

Un ensemble de travaux écotoxicologiques a été mené en Auvergne et plus globalement au sein du bassin de la Loire depuis 2004. Ces travaux ont été effectués et financés en dehors des différentes déclinaisons des Plans d'Actions. Leurs résultats sont disponibles sur demande.

### **Objectif 2 : Trouver des solutions aux problèmes de cohabitation entre la Loutre et les activités humaines**

#### **Cohabitation avec l'activité aquacole**

En Auvergne, un pisciculteur du Puy-de-Dôme a pris contact avec l'opérateur régional à l'automne 2016, afin d'effectuer une visite d'inspection en vue de confirmer une possible prédation et de recueillir des conseils d'aménagement. L'étude du site, le relevé d'indices et la pose de pièges photographiques ont permis de mettre en évidence la présence et la probable prédation par la loutre sur le site, mais aussi par le raton laveur et le chat domestique. Compte tenu de la configuration du site et des contraintes de manutention de l'exploitation, la solution testée a consisté en la pose de clôtures souples électrifiées (destinées aux parcs à moutons) autour des bassins de production et de stockage. Le retour d'expérience a été concluant (Lemarchand et Lallemand 2015).



Grillages de protection autour d'un bassin aquacole.  
Photo C. Lemarchand – Catiche Productions.

En Rhône-Alpes, L'animateur Loure et pisciculture du PNA a réalisé une expertise sur une exploitation pressentie pour être site pilote en Ardèche en février 2013. De nombreuses structures étaient impliquées dans ce projet (LPO, PNR des Monts d'Ardèche, SFEPM, Communauté des Communes du Tournonais, DREAL Rhône-Alpes) qui avait fait l'objet d'un reportage sur France 3 Rhône-Alpes, d'un article dans *l'Echo du PNA Loure* n°4 et d'une vidéo réalisée par la Fondation Nicolas Hulot. Un piège photographique avait été installé. Des financements pour les systèmes anti-prédation étaient prévus par le PNR des Monts d'Ardèche mais le projet a été stoppé en raison d'une non-conformité de l'exploitation aux nouvelles normes réglementaires au titre de la Loi sur l'eau, en vigueur depuis le 1er janvier 2014. Les travaux nécessaires pour rendre l'exploitation conforme ont été réalisés depuis. Le projet a été relancé en 2015.

### **Objectif 3 : Améliorer l'état de conservation de la Loure, notamment par des mesures de protection/restauration de l'habitat et des actions pour réduire la mortalité d'origine anthropique**

#### **Politiques publiques**

La prise en compte de la Loure dans les politiques publiques (SAGE, Natura 2000, contrats de rivières.) se développe mais il est difficile de la quantifier.

Dans le cadre de l'élaboration de la TVB, la Loure fait partie des espèces de cohérence nationale dans les 2 régions. Au cours de l'élaboration des SRCE, les opérateurs et différents acteurs représentés dans les groupes de travail et les comités régionaux TVB, ont œuvré pour que les besoins de l'espèce soient pris en compte.

De même, il est difficile de connaître le nombre d'études d'impact prenant en compte la Loure, d'autant plus que plusieurs services instruisent ces dossiers et cela dans chaque région (différents services des DDT, différents services des DREAL, DDCSPP, préfecture...) mais dans l'ensemble, la prise en compte de la Loure auprès des porteurs de projet se développe (Lemarchand et Boulade 2012). Les opérateurs régionaux et locaux ainsi que les naturalistes travaillant sur l'espèce sont de plus en plus souvent consultés.

Une information systématique (sur la répartition, les enjeux de conservation, la gestion des habitats,...) de tous les animateurs de sites Natura 2000 et des contrats de rivières sur les territoires desquels l'espèce est présente a été faite par les opérateurs régionaux.

Aucun site n'a été protégé réglementairement pour la conservation de la Loure pendant la période 2011-2016. Si l'outil réglementaire n'est pas toujours le plus adapté à la problématique de conservation de la Loure, dans certains cas spécifiques, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope peut s'avérer pertinent.

Enfin, la connaissance et la mise à jour régulière de la répartition de la Loure réalisée par les opérateurs ont permis d'apporter une source d'information fiable et actualisée pour la

rédaction des arrêtés préfectoraux réglementant l'utilisation des pièges pour la régulation des espèces classées « nuisibles » (pièges tuants interdits en zone de présence de la Loutre).

## **Barrages**

La rupture et la fragmentation des continuités écologiques figurent parmi les principaux facteurs limitant la recolonisation des zones de présence historiques par les espèces en extension. Ceci est particulièrement marqué dans les milieux aquatiques où les différents aménagements (barrages, endiguement, canaux...) constituent souvent de véritables ruptures infranchissables par une grande partie de la faune. Ils ont certes bien souvent été réalisés à une époque où les notions de continuité écologique, de libre circulation de la faune et de trame verte et bleue étaient totalement inexistantes dans les réflexions des aménageurs...

En Auvergne, au sein des bassins de la Loire et de la Dordogne, des campagnes d'inspections systématiques de plusieurs dizaines d'ouvrages, accompagnées le cas échéant de préconisations de gestion ou de suivis d'aménagement ont été réalisées depuis une dizaine d'années par Catiche Productions, en dehors des actions du PNA. Une grande partie de ces résultats reste confidentielle et à la discrétion des opérateurs et des gestionnaires de ces ouvrages. Cependant, les conclusions de ces travaux et les opérations de prise en compte de l'espèce dans le cadre de la gestion actuelle ou future des ouvrages hydroélectriques ont été transmises aux services concernés de la DREAL AuRA.

Dans un contexte de progression globale de l'espèce (même s'il existe quelques situations locales plus contrastées) dans la région Rhône-Alpes qui est particulièrement « bien dotée » en ouvrages hydrauliques (que ce soit dans le massif alpin ou les grandes plaines fluviales (Rhône, Loire, Ain,...)), il semblait intéressant d'étudier cette problématique.

L'objectif étant à terme d'essayer d'identifier les ouvrages qui pourraient être des véritables freins à la recolonisation de la Loutre afin éventuellement d'agir auprès des gestionnaires ou concessionnaires des ouvrages pour en améliorer la « franchissabilité », mais également de se doter d'un élément d'analyse supplémentaire dans la compréhension de la dynamique de progression de la Loutre sur certains bassins versants.

Nous n'avons évidemment ni le temps ni les moyens humains et financiers de réaliser une expertise technique fine de chaque ouvrage, d'autant plus que, comme cela a été dit, la région Rhône-Alpes comprend un très grand nombre de barrages.

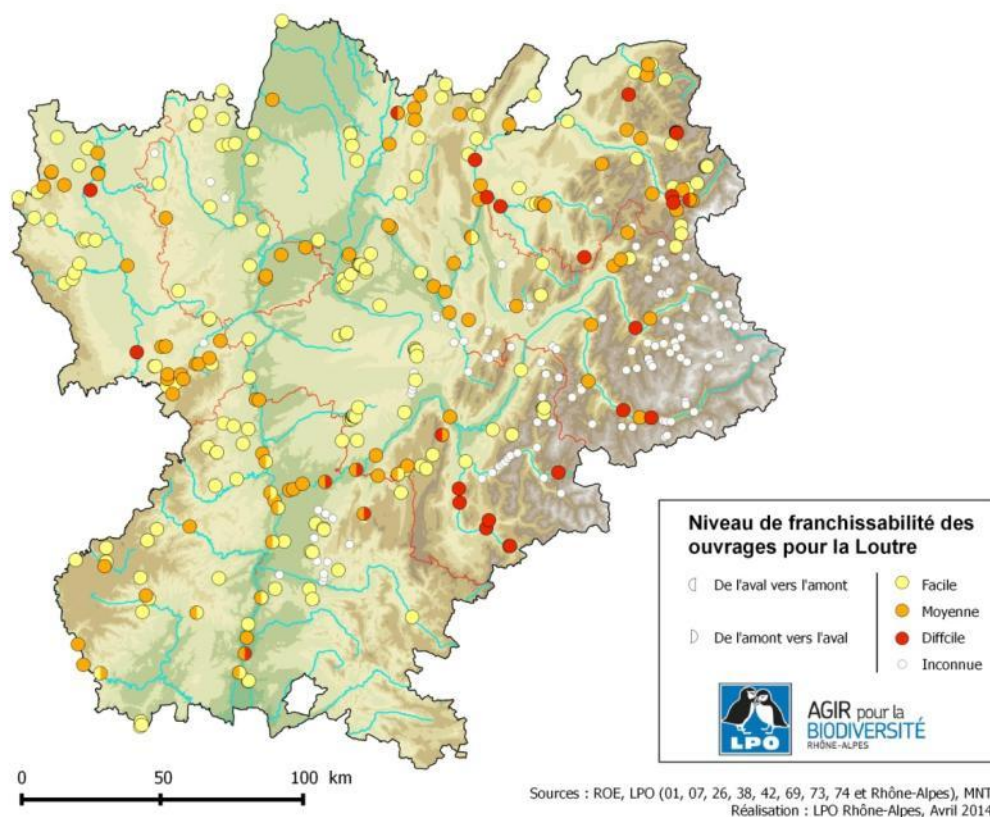
Ils sont par contre parfaitement connus, localisés, et caractérisés grâce au ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement) réalisé par l'ONEMA.

Nous nous sommes donc basés sur ce référentiel et sa base de données dont nous avons extrait tous les ouvrages de type « barrage », quelque soit le sous-type (poids, en voûte).

Nous avons ensuite transmis à chaque correspondant départemental du réseau Loutre (en Haute-Savoie : ASTERS, avec la contribution de la FDPPMA 74 et de la LPO 74), la liste des barrages de son département en lui demandant de noter pour chacun d'entre eux la facilité pour la Loutre à le franchir (« franchissabilité ») tant d'amont en aval que d'aval en amont selon trois degrés : facile, moyenne ou difficile (voire impossible). Il s'agit donc d'une notation à « dire d'expert » et nous sommes bien conscients du degré de subjectivité que

cela comprend. Néanmoins les correspondants départementaux (et leurs réseaux locaux sur lesquels ils se sont parfois appuyés) ont une très bonne connaissance de la biologie de l'espèce et de ses capacités de déplacement, du réseau hydrographique de leur département et connaissent (ne serait-ce qu'à travers leurs prospections sur le terrain) de nombreux ouvrages. De plus, nous avons pu constater à plusieurs reprises que lorsque l'on demandait un avis croisé à plusieurs personnes qui connaissaient ces ouvrages, les notations étaient identiques dans 90% des cas. Enfin, nous nous sommes également appuyés sur les quelques expériences d'expertises d'ouvrages réalisés par le réseau Loutre ainsi que ceux réalisés par Catiche production (dans l'Ain et en Haute-Savoie. (BOUCHARDY C. & BOULADE Y. 2007 ; ASTERS et FDPMA74, 2012).

Cela a permis d'aboutir à la cartographie suivante :



Avec toute la prudence et la réserve qu'impose la méthodologie de cette expertise, on peut toutefois tirer certains enseignements :

- le Rhône, véritable « colonne vertébrale » du réseau hydrographique régional, ne semble pas comporter (au moins dans la grande majorité de son cours aval) d'obstacles totalement infranchissables pour la Loutre. Ce premier constat plutôt encourageant pour le potentiel de reconquête de l'espèce dans notre région doit toutefois être fortement nuancé. Certes les capacités de déplacements terrestres de la Loutre sont bien supérieures à beaucoup d'autres mammifères aquatiques ou semi-aquatiques, ce qui lui permet de contourner plus facilement certains obstacles sur les cours d'eau. Mais il ne faut pas perdre de vue que cela

l'expose alors à d'autres dangers, au premier rang desquels les collisions routières qui sont aujourd'hui une des causes de mortalité majeures de l'espèce en France. Dans tous les cas, ces ouvrages même s'ils ne sont pas insurmontables freinent et limitent l'exploration et la reconquête de nouveaux territoires par la Loutre.

- les deux grands barrages sur la Loire (Grangent et Villerest) sont des obstacles importants. Néanmoins les différents tronçons du fleuve (en amont, en aval et entre les deux barrages) sont fréquentés par la Loutre grâce à des reconnections via les différents affluents. Mais qu'en est-il des échanges entre les individus de ces différents tronçons ? (les analyses génétiques pourraient potentiellement apporter des réponses.)

- les barrages les plus «bloquants» sont fortement concentrés dans les vallées alpines dans l'Ain, en Isère, Savoie et Haute-Savoie. Cela n'est guère surprenant vu la configuration et la localisation de ces barrages : en effet si la Loutre peut faire de longs déplacements terrestres, elle ne grimpe pas encore les falaises ! Cela risque néanmoins d'être un élément qui pourrait très largement compromettre à terme la recolonisation des parties amont d'un grand nombre de cours d'eau.

- il est d'ailleurs également intéressant de constater la forte concentration de barrages difficiles ou impossibles à franchir dans la vallée de l'Arve en Haute-Savoie où l'on a justement une population isolée qui ne s'étend pas voire qui régresse. Serait-ce là un des facteurs qui pourrait expliquer cette situation ?

A une échelle plus locale, dans le département de l'Ain, la LPO, en collaboration avec Jura Nature Environnement, mène une étude qui vise à mesurer les possibilités de franchissement de 4 barrages sur la vallée de la rivière d'Ain par la loutre d'Europe et le castor d'Eurasie. Sont concernés, le barrage d'Allement (01), de Cize-Bolozon (01), de Coiselet (01) et du saut de Charmine (39). Cette étude a débuté à l'automne 2015 et est encore en cours à l'heure de la rédaction de ce rapport.

En Ardèche, dans le cadre de travaux sur le barrage de Malarce sur le Chassezac (création d'un évacuateur de crues), l'étude d'impact du projet avait acté la mise en place de mesures de réduction d'impact sur la circulation de la Loutre et du Castor. La LPO Ardèche a donc apporté son expertise afin de proposer des aménagements qui permettent à la Loutre de franchir ce barrage quelques soient les conditions hydrologiques. Le principe d'un escalier dont la base sera immergée a été retenu et validé. Cet aménagement a été installé fin 2013.

## **Mortalité routière**

Si les collisions sur le réseau routier sont aujourd'hui reconnues comme la première cause de mortalité connue de la Loutre en France, la fréquence des cas est bien évidemment en partie dépendante de la densité de population de loutre. Du côté rhônalpin, pendant la durée du Plan seuls 3 cas ont été identifiés : 2 en Ardèche et 1 dans l'Ain. Alors qu'en Auvergne, suite à un recensement effectué en 2015 (Lemarchand et Boulade 2015), plus de 60 cas de collisions ont été dénombrés depuis la fin des années 1980, la liste n'étant pas exhaustive en raison de cas non répertoriés ou non localisés précisément. Il apparaît que certains axes se caractérisent par des cas de collisions assez fréquents, le plus souvent en raison de la

conformation locale des réseaux routiers et hydrographiques Les préconisations d'aménagement des ouvrages hydrauliques de franchissement (ponts, passages busés, etc) ont été appliquées avec succès dans plusieurs cas et peuvent servir de retour d'expérience dans les travaux futurs. C'est notamment le cas sur la RN122 dans le Cantal où plusieurs sites où des cas de collisions routières impliquant la loutre d'Europe ont été répertoriés (sur les deux bassins hydrographiques de l'Allier et de la Dordogne). Ils ont fait l'objet d'inspections et d'aménagements spécifiques destinés à limiter l'intrusion des loutres sur la chaussée. Des grillages canalisant les individus vers l'intérieur des ouvrages hydrauliques ou des passages aménagés à l'intérieur de ceux-ci et fonctionnels en cas de crue ou de gel (passerelles en encorbellement) ont été posés et suivis en 2014 et 2015. Les résultats sont positifs mais les systèmes doivent encore être optimisés, notamment vis-à-vis de l'accumulation de la neige, tassée par les engins de déneigement le long des grillages.

Depuis sa conception jusqu'à sa mise en service, l'autoroute A89 a fait l'objet d'une prise en compte de la présence de la loutre, à travers l'intégration et le suivi de passages hydrauliques adaptés à l'espèce, comme au reste du cortège de la petite faune. Les synthèses de ces travaux (Rosoux et Lemarchand, à paraître ; Lemarchand et al. 2011) sont disponibles sur demande.

### **Piégeage**

Un nouvel arrêté ministériel fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain a été pris le 30 juin 2015. Comme pour les arrêtés précédents, l'article 3 stipule que « dans le territoire métropolitain de la France, l'usage des pièges de catégories 2 et 5 est interdit sur les abords des cours d'eau et bras morts, marais, canaux, plans d'eau et étangs, jusqu'à la distance de 200 m de la rive, exception faite du piège à œuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres, dans les secteurs dont la liste est fixée par arrêté préfectoral annuel où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée ».

Des arrêtés préfectoraux d'application de l'arrêté ministériel ont été pris dans la plupart des départements où l'espèce est présente.

Les structures assurant le suivi de la Loutre (animateurs PNA, associations, ONCFS...) assistent les services en charge de l'élaboration de ces arrêtés préfectoraux (DDT), pour la délimitation des zones de présence de l'espèce. Cet exercice s'avère difficile en raison de la discrétion de cette espèce qui est en pleine reconquête et dont l'aire de répartition évolue constamment.

Cependant l'application de l'arrêté préfectoral à une liste de communes n'est pas toujours satisfaisante, surtout lorsqu'elle se limite aux communes où des indices de présence ont été trouvés et ne tient pas compte des capacités de déplacement de l'espèce et du réseau hydrographique.

Un document de recommandations sur les modalités d'élaboration des zones sur laquelle s'appliquent les arrêtés préfectoraux a été demandé et rédigé par la SFEPM en 2016.

Dans le cahier technique édité en Rhône-Alpes (cf. guide aux gestionnaires) une fiche spécifique sur la réglementation du piégeage a été réalisée en collaboration avec l'ONCFS et certains piégeurs. Elle a été diffusée à l'ensemble des fédérations départementales de chasse de Rhône-Alpes.

**12** CAHIER TECHNIQUE  
LOUTRE

# PIÉGEAGE EN ZONES HUMIDES LA VIGILANCE S'IMPOSE !



Attention : la réglementation a changé afin d'éviter la destruction involontaire d'espèces protégées (loutre, castor, vison d'Europe) lors d'opérations de piégeage !

L'arrêté ministériel du 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classées « nuisibles » sur l'ensemble du territoire métropolitain **interdit l'utilisation de pièges de catégorie 2 et 5 (c'est-à-dire les pièges tuants comme les pièges en X), aux abords des cours d'eau et bras morts, canaux, plans d'eau et étangs jusqu'à une distance de 200 m de la rive dans les zones de présence de la loutre d'Europe.** Cette interdiction a été instaurée depuis avril 2012.

C'est dans les zones de piégeage de rat musqué et de ragondin (espèces introduites, contrairement à **la loutre qui est autochtone**) que les risques sont les plus importants car ces espèces peuvent fréquenter les mêmes milieux.

Dans ces secteurs, le piégeage doit se faire **uniquement à l'aide de pièges qui permettent de relâcher vivants les animaux** en cas de capture d'une espèce non classée « nuisible ».

Vous pouvez contribuer à une meilleure connaissance de la loutre dans notre région : n'hésitez donc pas à transmettre toute information (observation, capture accidentelle, indices de présence, ...) à la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, coordinatrice du réseau Loutre en Rhône-Alpes :

Téléphone : 04 37 61 05 06 / Mail : auvergne-rhone-alpes@lpo.fr



Pièges de catégorie 2 : ces pièges sont désormais interdits dans les zones de présence de la loutre et du castor.

ESPECÉ PROTÉGÉE

La loutre est intégralement protégée et en cas de capture accidentelle les animaux doivent être relâchés.

En application des articles L411-1, L411-2 et L415-3 du Code de l'Environnement, la destruction d'espèce protégée est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.





AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
RHÔNE-ALPES

## Havres de paix

Plusieurs opérations de labellisation « Havres de paix pour la Loutre » ont été réalisées ces dernières années en Auvergne et Rhône-Alpes, de manière toutefois non systématiquement liée aux déclinaisons régionales du PNA. L'objectif est la promotion de la conservation d'un habitat fonctionnel pour la loutre, pour le cortège des espèces semi-aquatiques, et de pratiques non destructrices (piégeage non sélectif par exemple). On peut par exemple citer la labellisation de la Zone Humide du Lac d'Aydat (63), par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon.

# Objectif 4 : Informer, former et sensibiliser les gestionnaires, les usagers des écosystèmes aquatiques et de la ressource aquacole ainsi que le grand public

## Actions de communication

Les résultats relatifs à la recolonisation et au régime alimentaire de la loutre, ou encore à sa diversité génétique, ont été présentés lors de diverses rencontres entre chercheurs et gestionnaires, entre 2011 et 2014, organisées par les opérateurs du Plan Loire Grandeur Nature.

Divers articles de presses et communications radiophoniques, ou encore des rencontres interassociatives, ont également été l'occasion de diffuser les résultats des travaux.

Vendredi 16 mars 2012, page 11

### ENVIRONNEMENT EDF aménage le barrage de Malarce pour lui permettre de mieux circuler

## La loutre est de retour

On le croit éteint, à l'heure d'être chassé pour sa fourrure. Dans les années 70, il n'en restait que quelques-uns en Ardèche d'après Florian Vieux, coordinateur départemental de la loutre pour la LPO (Ligue de protection des oiseaux) - C'est. Mais les temps ont bien changé, qui l'eût cru ? La loutre est là, et bien là. « En dix ou quinze ans, la situation a évolué. Les loutres ne sont plus chassées et le piégeage a disparu », il faut en effet rappeler que jusqu'en 1972 elle était considérée comme nuisible. Elle était présente uniquement dans le bassin versant de l'Ardeche, vers Lasserre, « Nous sommes actuellement en phase de réajustement des populations et la façon dont elles sont arrivées. Les loutres venant du Tarn, de la Loire et de l'Ardeche sont en effet très proches. » Ce programme, dit EDF, est financé par l'ADEP (Association pour le développement des espèces) (Des cotisations, pour financer...).

**Faciliter les échanges entre populations**  
Car la loutre a un territoire très étendu, de l'ordre de 20 à 40 km pour un mâle. On a redonné donc l'autonomie à l'Ardeche. En effet, EDF aménage le barrage de Malarce pour lui permettre de mieux circuler. Les travaux ont permis de créer un passage à loutre, ce qui est très important. L'objectif est de faciliter les échanges entre populations, ce qui est très important. Les travaux ont permis de créer un passage à loutre, ce qui est très important. L'objectif est de faciliter les échanges entre populations, ce qui est très important.

**L'avenir à court terme**  
L'objectif est de faciliter les échanges entre populations, ce qui est très important. Les travaux ont permis de créer un passage à loutre, ce qui est très important. L'objectif est de faciliter les échanges entre populations, ce qui est très important.

Puy-de-Dôme → Environnement

### FAUNE SAUVAGE ■ 1.450 m : une altitude remarquable pour le carnivore amphibie à la reconquête de l'Auvergne

## La loutre photographiée à Chastreix

La loutre photographiée à Chastreix, le 14 mars 2012, à 1.450 m d'altitude. C'est la première fois qu'elle est observée à cette altitude dans le Puy-de-Dôme. Elle est accompagnée de son chaton. Les loutres sont très discrètes et se déplacent la nuit. Elles sont très sensibles à la pollution et à la destruction de leur habitat. Elles sont très sensibles à la pollution et à la destruction de leur habitat.

**Une loutre exceptionnelle**  
C'est la première fois qu'elle est observée à cette altitude dans le Puy-de-Dôme. Elle est accompagnée de son chaton. Les loutres sont très discrètes et se déplacent la nuit. Elles sont très sensibles à la pollution et à la destruction de leur habitat.

**Un chaton exceptionnel**  
C'est la première fois qu'il est observé à cette altitude dans le Puy-de-Dôme. Il est accompagné de sa mère. Les loutres sont très discrètes et se déplacent la nuit. Elles sont très sensibles à la pollution et à la destruction de leur habitat.

Plusieurs soirées, conférences et sorties ont également été proposées au grand public dans les programmes d'activités des associations naturalistes.

En Rhône-Alpes, deux bulletins régionaux *Info Loutre* ont été rédigés au cours de la période (un troisième est en préparation) et diffusés à l'ensemble des acteurs impliqués dans la déclinaison du PNA.



**Info Loutre Rhône-Alpes**

Edito

Cela fait maintenant vingt-deux ans que le plan national d'action en faveur de la Loutre est décliné dans notre région. Sur le territoire d'action que comprend ce plan plus de la moitié sont mises en œuvre depuis notre région. On pourrait les regrouper selon les thématiques typiques "qualités, protéger et restaurer".

Deux axes de travail a également été réalisés sur le volet sensibilisation grâce aux très nombreuses actions réalisées par plusieurs acteurs locaux du programme vers différents publics : documents, conférences, articles de presse, réunions d'information... Vous êtes tous de formidables ambassadeurs de la "loutre des rivières".

Le volet "protection" n'a pas été oublié même si souvent il n'a pas été facile de mettre en œuvre. Des actions ont néanmoins déjà été engagées avec différents partenaires (Général et particuliers) dans des zones aquatiques (Carnage National du Rhône, EDF, Indemnités de dépollution...). Tous sommes également dans un temps où la mise en œuvre de certaines politiques publiques (PSE, SRCE...) devra participer notamment à la protection des habitats de la Loutre. C'est sans doute le sujet majeur à venir et cela commence à payer : un milliard de euros de dépenses nous ont permis de réaliser des travaux de restauration de nos rivières et de la qualité de nos habitats de la Loutre et de l'ensemble des mammifères aquatiques autochtones.

Enfin, je voudrais finir ce premier édito en lançant un appel : ce bulletin est le vôtre ! Écrivez donc pour le nous faire parvenir vos propositions d'articles, vos réflexions et vos idées. Il est toujours temps de nous rejoindre dans ce bulletin n°1 de l'année. Les premiers numéros qui commencent à nous apporter des éléments de compréhension. Ils témoignent aussi sur comment la loutre scientifique contribue également aux travaux de qualité.

Sébastien Trayer

Table des matières

- Edito 1
- État des connaissances 2
- Du côté de la science 5
- Protocole 6
- Démobilisation 9
- Loutre et pisciculture 11

Page 1

**AGIR pour la BIODIVERSITÉ**

**INFO LOUTRE Rhône-Alpes**

Bulletin n°2

ÉDITO

Tous est de constater que le comité de pilotage du Plan d'actions Loutre en Rhône-Alpes, de même que le réseau Loutre Rhône-Alpes, n'ont pas été créés depuis le 12 juin 2012. Mais voilà voilà le bulletin n°2 du Réseau Loutre, qui permet d'annoncer de nouvelles bonnes et les plans d'actions des bénévoles et structures impliqués par l'Agence.

Pour ce bulletin, il est parti d'un état des lieux 2012. Le Réseau Loutre Rhône-Alpes, coordonné par Jacques BOUACHE (LPO) avec le soutien de l'Agence, a permis d'annoncer un effort conséquent de propositions sur le terrain, pour assurer le suivi de cette espèce tout à fait 2013 dans ce bulletin, et de réaliser notamment des travaux de restauration de nos rivières et de nos habitats aquatiques. Depuis 2006, ce sont plus d'une centaine de personnes, bénévoles ou professionnels, qui ont été formés.

Malheureusement, les bénévoles locaux, collectifs, sont toujours sur les sites volontaires impliqués, ce qui permet de gagner du temps pour la validation et la contribution des données, mais l'absence de coordination régionale, ainsi que les responsabilités départementales et les budgets des LPO Loutre en Rhône-Alpes, ont empêché de le renouveler et le développement du réseau. Jacques BOUACHE assure également le lien avec le SRPEM et a participé en septembre 2012 à la réunion du Groupe Loutre National de la SRPEM au Ministère de l'Énergie pour la gestion des sites de loutre, portant sur la détection de Plan Action dans les régions.

Voilà, les actions menées par le réseau et notamment dans le cadre du Plan d'actions ont été mises à jour l'été d'un article de ce bulletin et de ce bulletin, qui est aussi le cœur de ce bulletin et de nos partenaires de loutre. Dans nos pages, vous trouverez des exemples de la loutre d'Europe, de la loutre de la Loire, de la loutre, et des études génétiques qui nous concernent les sites.

Pour le prochain numéro, la LPO sera une priorité concernant les ouvrages, ainsi que les conditions pour la loutre et l'abandon à grande échelle sur le sujet. Quant à nous tous, n'hésitez pas à transmettre vos propositions d'articles ou vos illustrations à Sébastien Trayer, directeur scientifique.

Véronique Le Bret  
LPO Rhône-Alpes

Page 1

En 2016, l'exposition « A l'eau la loutre, déambulation naturaliste et écologique à travers les milieux aquatiques du Cantal » (organisée par le Muséum des Volcans d'Aurillac et co-réalisée avec EDF et Catiche Productions) a permis de présenter l'espèce et les travaux s'y rapportant, sur le territoire régional et départemental. Cette exposition a été à nouveau présentée en 2017, à la Maison de la Faune de Murat et à la médiathèque de Massiac (15), de l'été à l'automne.

**Guide aux gestionnaires des cours d'eau**

A la suite d'une journée régionale sur les espèces menacées, destinée à l'information et aux échanges sur les PRA concernant des espèces aquatiques en Auvergne (loutre d'Europe, cistude d'Europe, sonneur à ventre jaune, mulette perlière, odonates) et organisée en juin 2012 par la DREAL Auvergne, un document synthétique regroupant l'ensemble des préconisations concernant la loutre et la mulette perlière a été réalisé, avec l'aide de Gilbert Cochet, expert national concernant les mulettes (Lemarchand et Boulade, 2012). Ce document est destiné à être diffusé auprès d'un maximum d'acteurs, et sera enrichi et complété des préconisations concernant les autres espèces aquatiques, dans un but d'efficacité et de réalisme.

**RAPPORTS**

Préconisations pour la prise en compte de l'enjeu « espèces menacées » dans le cadre de l'entretien de cours d'eau et des travaux en milieux aquatiques : Exemples de la loutre d'Europe et de la mulette perlière

12/12/2012



Document régional de l'Agence de l'Eau Loire-Auvergne, en partenariat avec l'Agence régionale de l'Environnement et de Développement durable de l'Auvergne

Ministère Français

Agences régionales de l'Environnement et de Développement durable de l'Auvergne

Agences de l'Eau

En Rhône-Alpes, un cahier technique de 12 fiches avait été réalisé par le CORA et Catiche Production en 2008. Dans le cadre de déclinaison de ce PNA, une fiche supplémentaire a tout d'abord été réalisée pour sensibiliser les piégeurs sur l'évolution de la réglementation et diffusée à l'ensemble des fédérations départementales de chasse. Puis ce cahier technique a été actualisé, en 2015 et 2016 et ré-édité en 2017. Il s'adresse aux élus, aux techniciens de rivière et autres professionnels amenés à intervenir sur les milieux naturels que fréquente la loutre. Il a été diffusé à l'ensemble des animateurs d'un contrat de rivière en Rhône-Alpes soit plus d'une soixantaine de structures.



**Objectif 5 : Coordonner les actions et favoriser la coopération pour l'étude et la conservation de la Loutre, via la centralisation des données et la mise en réseau des acteurs et des partenaires**

**Acteurs du réseau et comité d'expertise**

En Auvergne, le comité de pilotage du PRA, constitué des acteurs principaux du réseau de suivi et des experts concernés a été réuni en 2011, lors de la rédaction du PRA, puis en 2012, lors d'un premier séminaire de formation. Plusieurs autres sessions de formation ont ensuite été proposées aux acteurs et membres de leurs services et réseaux respectifs en 2015 (voir ci-après). L'objectif de ces formations et de ces réunions a principalement été de relayer la nécessité de prise en compte réglementaire de la loutre dans les divers aménagements (milieux aquatiques, réseaux d'infrastructures) et les applications de la législation (e.g. réglementation du piégeage, adaptée ces dernières années à la répartition de la Loutre et du Castor).

Comité d'experts et acteurs du réseau - Auvergne	
<b>DDT 03</b>	Célia MARCHETTI
<b>DDT15</b>	Patrick LALO
<b>DDT43</b>	Bertrand TEISSEBRE
<b>DDT63</b>	Julien CHAMBONNIERE
<b>CR Auvergne-Rhône-Alpes</b>	Florence SEMIOND
<b>CD03</b>	François AURICHE
<b>CD15</b>	Stéphanie PAULET
<b>CD43</b>	Véronique MOREL
<b>CD63</b>	Emmanuelle TEXIER
<b>CSRPN</b>	Christian AMBLARD
<b>DREAL Auvergne</b>	Patrick CHEGRANI et Patricia ROUSSET
<b>FRC Auvergne-Rhône-Alpes</b>	Bérengère GROSBETY
<b>ONCFS, cellule technique</b>	Gérald GOUJON, Lucie MOLINS
<b>Agence Française de la Biodiversité</b>	Délégation Régionale
<b>ONF</b>	Délégation Régionale, Maud GIRONDE
<b>Fédération régionale des AAPPMA</b>	Jean-Claude PRIOLET, Luc BORTOLI
<b>CEN Auvergne</b>	Samuel ESNOUF
<b>EDF</b>	Audrey PONS
<b>CEREMA</b>	Eric LE MITOUARD
<b>EXPERT indépendant</b>	Christian BOUCHARDY

En Rhône-Alpes, le comité de pilotage du PNA était la suivante :

Agence de l'Eau Loire-Bretagne-DR Loire Amont Allier  
 Agence de l'Eau RM&C - DR RA  
 ASF  
 Association Bassin Eyrieux Environnement Développement  
 Association Rivières Rhône-Alpes  
 ASTERS  
 AVENIR  
 Catiche Production - expert  
 Compagnie Nationale du Rhône  
 Comité Régional Rhône-Alpes Canoë-Kayak  
 Conseil Général 01  
 Conseil Général 07  
 Conseil Général 26  
 Conseil Général 38  
 Conseil Général 42  
 Conseil Général 69  
 Conseil Général 73  
 Conseil Général 74  
 Conservatoire Patrimoine Naturel de Savoie  
 CREN  
 CSRPN experts  
 DDT Ain  
 DDT Ardèche  
 DDT Drôme

DDT Haute-Savoie  
DDT Isère  
DDT Loire  
DDT Rhône  
DDT Savoie  
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE LYON  
EDF Production  
EDF Production - Unité de Production Est  
Fédération régionale des chasseurs  
Fédération E.A.F. Electricité Autonome Française  
France Hydroélectricité (GPAE-Ecowatt)  
Fondation Nature et Découvertes  
FRAPNA Région  
Gère Vivante  
GRIFEM  
Lo Parvi  
LPO Rhône-Alpes (animateur régional PNA)  
MUSEUM DE GRENOBLE expert  
ONCFS Délégation régionale AMC  
ONEMA DR RA  
ONF  
Association régionale des piégeurs agréés  
PARC NATIONAL DE LA VANOISE  
PNR BAUGES  
PNR CHARTREUSE  
PNR MONTS D'ARDECHE  
PNR PILAT  
PNR VERCORS  
Réserve Naturelle des Ramières du val de Drôme  
SFPEM  
Union Régionale des Fédérations de Pêche en Rhône-Alpes  
Université Joseph Fourier -expert  
University of Fribourg - expert

Dans le cadre de la fusion des deux régions, il sera nécessaire de regrouper ces deux comités avec le double objectif d'associer l'ensemble des acteurs tout en gardant une certaine efficacité et opérationnalité. (voir proposition ci-après).

### **Formation des partenaires du Plan**

Des formations ont été régulièrement menées sur le territoire des deux régions dans le cadre de la déclinaison régionale du plan national d'actions. Destinées à divers publics, elles ont abordé de nombreux thèmes relatifs à l'espèce en région, notamment l'évolution de la répartition, le suivi sur le terrain, ou encore les préconisations de gestion et d'aménagement des habitats.

En Auvergne, une première session a été proposée en octobre 2012 aux membres du comité de pilotage régional, dans le Puy-de-Dôme. Elle se destinait à la rencontre des acteurs sur le terrain et à la présentation des actions prévues au cours du plan d'actions, notamment l'étude de régime alimentaire (présentation du protocole de collecte *in situ*).

Quatre autres sessions de formations ont été menées en 2015 (une par département, à Pulvérières (63), Hauterive (03), Saint-Jacques-des-Blats (15) et Saugues (43)) ont été organisées en septembre et octobre 2015. Le thème principal retenu était la prise en compte de la loutre dans les opérations d'aménagement du territoire. Destinées aux agents des collectivités, aux services de l'Etat (dont les services routiers concernés par les projets d'aménagements) ou encore aux associations, ces formations théoriques et pratiques ont concerné une trentaine de personnes.

En parallèle, Catiche productions a également participé à l'encadrement des formations effectuées par le réseau des mammifères du bassin de la Loire, organisées par l'ONCFS et dédiées à la reconnaissance des indices de présence par les futurs prospecteurs et l'intégration des données dans les systèmes de suivi (effectif moyen d'une vingtaine de personnes, annuellement depuis 2006, soit environ 200 personnes).

En Rhône-Alpes, des formations ont été organisées chaque année entre 2011 et 2015. Elles comportaient systématiquement deux sessions : l'une pour les naturalistes bénévoles et l'autre pour les professionnels (agents ONCFS et ONEMA, technicien de rivières, animateurs Natura 2000,...). 12 sessions ont été organisées en Ardèche, Loire et Ain et ont permis de former près de 150 personnes à la recherche et l'identification des indices de présence de la Loutre.



*Recherche d'indices de présence de Loutre lors d'une formation dans la Loire*

## **Synthèse : enjeux et priorités d'actions à engager pour la conservation de la loutre en Auvergne-Rhône-Alpes**

Le Plan National d'Actions 2018-2027 rappelle les principaux enjeux à l'échelle nationale :

- la conservation de la Loutre, principalement par la réduction de la mortalité d'origine anthropique ainsi que par l'amélioration du potentiel d'accueil des milieux, en apportant une attention particulière aux secteurs qui ne sont pas encore recolonisés,
- l'amélioration des conditions de cohabitation entre la Loutre et l'aquaculture,
- une meilleure connaissance, par différents publics, de l'espèce et des problématiques liées à sa conservation,
- un développement des coopérations, une consolidation des réseaux

L'objectif sur le long terme est, comme pour le précédent plan, le maintien des populations existantes et le retour de la Loutre sur son aire de répartition originelle, cela dans les meilleures conditions possibles de cohabitation avec les activités humaines.

Le territoire de la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes synthétise à lui seul une grande partie des enjeux de conservation de l'espèce en France. A l'ouest, soit sur la zone géographique du bassin de la Loire, la dynamique de la Loutre est plutôt favorable et l'essentiel des enjeux concerne la conservation des habitats, de la qualité et de la quantité de la ressource alimentaire et du maintien des corridors biologiques de dispersion, à grande distance compte tenu des linéaires occupés. A l'est en revanche (bassin du Rhône), en plus des items figurant ci avant, d'importants travaux d'amélioration de la connaissance de la situation de l'espèce (répartition géographique, dynamique des populations, obstacles aux déplacements, voir ci-dessus) restent à mener, de même que la formation et la sensibilisation des acteurs. La reconquête de l'ensemble du massif alpin, en France comme dans les pays limitrophes peut s'envisager à terme mais devra être accompagnée.

Dans cet objectif, les grands axes de travail prioritaires à poursuivre ou développer au sein du territoire régional sont :

- Le suivi de l'évolution de la répartition et particulièrement des « fronts de colonisation » dans la partie Est de la région
- L'animation et la formation des réseaux de partenaires du suivi de la répartition et de la recolonisation (est du territoire régional)
- L'étude de la franchissabilité d'ouvrages qui freinent ou empêchent la poursuite de la recolonisation de certains bassins versants (bassin de la Loire, zone alpine) ;
- La prévention des conflits d'usages potentiels notamment avec l'activité piscicole (recensement des exploitations potentiellement « à risque » dans les zones nouvellement ou prochainement occupées par la Loutre, information et formation des acteurs de la filière) ;
- Le recensement des cas de mortalité et l'aménagement des réseaux de circulation « accidentogènes » ;
- La sensibilisation du public impliqué dans les activités de loisirs (Ardèche, Drôme, rivières alpines) ;

- L'information et la sensibilisation des gestionnaires des milieux aquatiques : contrat de rivières, animateurs Natura 2000, gestionnaires de réserves naturelles... ;
- La réalisation d'analyses génétiques ciblées destinées à l'étude des flux de populations ;
- La conduite d'une étude sur l'état sanitaire et parasitaire des loutres de la région;
- La réalisation d'études comparatives du régime alimentaire dans différents contextes écologiques et sur différents bassins versants.

Afin de mettre en œuvre et suivre ces actions, un comité de pilotage regroupant l'ensemble des principaux acteurs à l'échelle régionale sera nécessaire. Sa composition pourrait être la suivante :

#### Collectivités territoriales et leurs groupements

- Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Les Conseils Départementaux (12 départements)
- Les Parcs Naturels Régionaux
- Les Parcs Nationaux

#### Usagers des milieux aquatiques

- Association des Rivières de Rhône-Alpes
- Compagnie Nationale du Rhône
- EDF Hydraulique
- Groupement pour le Développement Hydraulique du Massif Central
- Représentant de la profession aquacole (à définir)
- Réserve Naturelle des Ramières du Val de Drôme
- Union des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu
- Fédération Régionale des Chasseurs

#### Structures qualifiées pour la protection de la nature

- ASTERS (Conservatoire de Haute-Savoie)
- CEN Auvergne
- CEN Allier
- CEN Rhône-Alpes
- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- LPO Auvergne-Rhône-Alpes
- Groupe Mammalogique d'Auvergne (GMA)
- Union Régionale des CPIE d'Auvergne
- FNE Auvergne-Rhône-Alpes (FRANE+FRAPNA)

#### Services de l'État et établissements publics

- Agence Française pour la Biodiversité
- Directions Départementales des Territoires (DDT)
- Agences de l'Eau Loire-Bretagne, Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse

- ONCFS
- ONF

Experts qualifiés:

- Catiche productions
- Museum Grenoble
- Museum Henri Lecoq (Clermont Metropole)
- Université de Fribourg
- Ecole Vétérinaire de Lyon
- Christian Bouchardy



## Références bibliographiques en lien avec les déclinaisons du PRA

ASTERS, FDAPPMA 74 (Dauverné, L., Chasserieau,C.) (2013) : Rapport final du programme LIFE « La Loutre d'Europe et les cours d'eau de Haute-Savoie » 2009-2012. 88p.

Geboes, A.-L., Rosoux, R., Lemarchand, C., Hansen, E. & Libois, R. (2016). Genetic diversity and population structure of the Eurasian otter (*Lutra lutra*) in France. *Mammal Research* 61 :121-129.

Lemarchand, C., Boulade, Y., Esnouf, S., Legrand, R., Gouilloux, N. et Libois, R. (2016b). Régime alimentaire de la loutre d'Europe en Auvergne : variations spatiales et saisonnières entre deux sites d'études. Déclinaison pour l'Auvergne du Plan National d'Actions pour la loutre en France. CEN Auvergne - Catiche Productions – DREAL Auvergne.

Lemarchand, C., Geboes, A.-L., Rosoux, R., Hansen, E., Yves Boulade & Libois, R. (2016a). Diversité génétique de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) en France. Focus sur le Massif central et la région Auvergne dans le cadre du Plan Régional d'Actions. Catiche Productions – DREAL Auvergne – Muséum d'Orléans.

Lemarchand, C. & Lallemand, P. (2015). Rapport de visite de la pisciculture de Civadoux (Saint-Quentin-sur-Sauxillanges, Puy-de-Dôme). Préconisations d'aménagements en vue de la limitation de la prédation. Catiche Productions.

Lemarchand, C. & Boulade, Y. (2015). Collisions routières impliquant la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) en Auvergne : synthèse et préconisations d'aménagements de sites routiers. Déclinaison du plan National d'Actions. Catiche Productions – DREAL Auvergne.

Lemarchand, C., Boulade, Y. & Gouilloux, N. (2014). Inspections de sites de collisions routières impliquant la loutre d'Europe (*Lutra l.*) et propositions d'aménagements. Catiche Productions – DIR Massif Central – DREAL Auvergne.

Lemarchand, C., Boulade, Y. & Gouilloux, N. (2012). Finalisation des prospections et mise à jour de la répartition de la Loutre en région Auvergne. Déclinaison régionale du PNA. DREAL Auvergne – Catiche Productions.

Lemarchand, C., Boulade, Y. (2012). La prise en compte de l'enjeu « espèces menacées » dans le cadre de l'entretien de cours d'eau et des travaux en milieux aquatiques : exemples de la loutre d'Europe et de la mulette perlière. DREAL Auvergne – Catiche Productions.

Lemarchand, C., Bouchardy, C., Boulade, Y. DREAL Auvergne - Catiche Productions. (2011). Déclinaison pour la région Auvergne du Plan National d'Actions pour la loutre d'Europe (*Lutra lutra*) en France.

Lemarchand, C. & Bouchardy, C. (2011). La Loutre d'Europe, histoire d'une sauvegarde. Catiche Productions, ISBN 978-2-917568-02-6 (32p.).

LPO Drôme 2013 (A.Movia) : étude de la possibilité de franchissement des barrages de Beaumont-Montoux, la Vanelle et Pizançon par la Loutre *Lutra lutra* et le Castor *Castor fiber* et propositions d'aménagements. 48p

LPO Rhône-Alpes 2013 (V. Le Bret, J. Cornut, S.Teyssier) : PNA Loutre - Déclinaison régionale Rhône-Alpes - rapport d'exécution 2012, 30 p.

LPO Rhône-Alpes 2014 (V. Le Bret, S.Teyssier) : PNA Loutre - Déclinaison régionale Rhône-Alpes - rapport d'exécution 2013, 23p.

LPO Rhône-Alpes 2015 (V. Le Bret, S.Teyssier) : PNA Loutre - Déclinaison régionale Rhône-Alpes - rapport d'exécution 2014, 14p

LPO Rhône-Alpes 2016 (V. Le Bret, S.Teyssier) : PNA Loutre - Déclinaison régionale Rhône-Alpes - rapport d'exécution 2015, 22p

Ouvrage collectif, Paul Hurel (coord.). 2015. Le castor et la loutre sur le bassin de la Loire. Synthèse des connaissances 2014. Réseau mammifères du bassin de la Loire, ONCFS, Plan Loire Grandeur Nature, 83 p.

Pigneur, L.M., Michaux,J. & Jacob, G. (à paraître). Apport de la génétique pour l'étude et la dynamique des populations de Loutre en France.

Rosoux, R. & Lemarchand, C. (à paraître). La Loutre d'Europe. Biotope Editions.

## Annexe financière

### Bilan financier de la déclinaison régionale en Auvergne-Rhône-Alpes du PNA Loutre

	Rhône-Alpes						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Région	16 130 €	17 261 €	17 342 €	15 745 €	16 539 €	6 074 €	89 091 €
DREAL	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	60 000 €
TOTAL	26 130 €	27 261 €	27 342 €	25 745 €	26 539 €	16 074 €	149 091 €

	Auvergne						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Région							0 €
DREAL	7 032€	13 813 €	0 €	0 €	7 080 €	6 794 €	34 719 €
TOTAL	7 032€	13 813 €	0 €	9000 €	29130 €	20744 €	79 719 €